



Arrêté
concernant la révision des limites parcellaires des biens-fonds
2634, 2633 et 2773
(Du 9 novembre 2015)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t é :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à procéder aux transactions immobilières relatives aux travaux d'équipement nécessaires pour assurer l'accès au quartier.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 9 novembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat



Arrêté
concernant une demande de crédit pour le financement des
réaménagements des espaces publics dans le cadre de la route des
Gouttes-d'Or
(Du 9 novembre 2015)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 3'828'000 francs, dont à déduire la participation de l'Etat de Neuchâtel, de l'Office fédéral des routes et les participations privées relatives aux projets « Ensemble Gouttes d'Or » et « Domaine du Lac » soit 1'569'000 francs, est accordé au Conseil communal pour les réaménagements sur la route des Gouttes-d'Or, la création d'un giratoire et l'aménagement d'une rue de desserte transversale à la route des Gouttes-d'Or.

Art. 2.- Le Conseil communal est autorisé à prélever dans le fonds « Mesures d'agglomération et valorisation urbaine » 70% du montant net de l'investissement.

Art. 3.- Le solde de l'investissement sera amorti au taux de 2%. La charge financière sera imputée au service des Infrastructures et Energies.

Art. 4.- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 9 novembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat



Arrêté
concernant la création d'un ouvrage pour la récolte des
eaux de pluie
(Du 9 novembre 2015)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un montant de 87'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réalisation d'un ouvrage d'infiltration au sud du lotissement du « Domaine du Lac ».

Art. 2.- Cet investissement sera amorti au taux de 2 %. La charge financière sera imputée au service des Infrastructures et Energies, dans le chapitre Step et réseau.

Art. 3.- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction du Mittelland.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 9 novembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat



Arrêté
concernant une demande de crédit pour le financement des frais
d'expertise, de suivi de projet et d'études techniques relatifs au
portage « d'Ensemble Gouttes d'Or »
(Du 9 novembre 2015)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t é :

Article premier.- Un crédit de 90'000 francs est accordé au Conseil communal pour assurer la suite du portage d'« Ensemble Gouttes d'Or ».

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 20%. La charge financière sera imputée à la section de l'Urbanisme.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 9 novembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat



Arrêté
concernant un legs à la Ville de Neuchâtel
en faveur du Musée d'art et d'histoire
(Du 9 novembre 2015)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à accepter le legs de Madame Simone Gyger, concernant deux œuvres d'Albert Anker (deux portraits).

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 9 novembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Amelie Blohm Gueissaz

Jonathan Gretillat